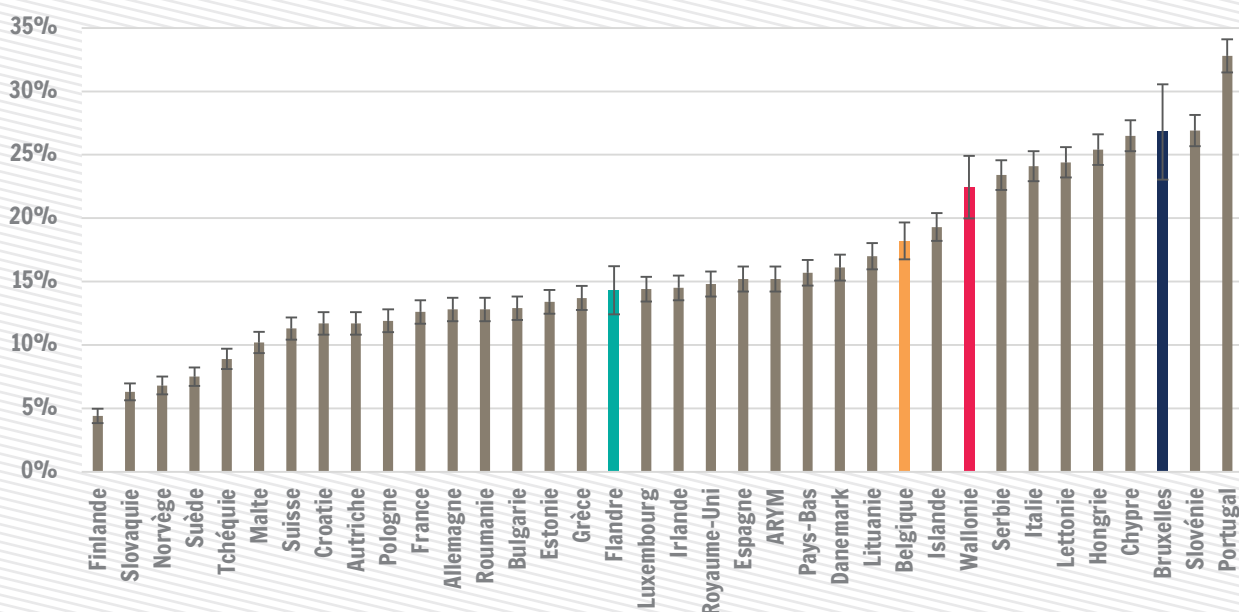


Part de la population vivant dans un logement humide

22,5%

En Wallonie, 22,5 % des personnes vivent dans un logement qui présente un problème d'humidité

Part de la population vivant dans des logements avec problème d'humidité (comparaison européenne)



Sources : SILC 2015 ; Calculs : IWEPS (Régions) et Eurostat (pays européens)

NB : Pour la Suisse, la Croatie, la Grèce, l'Irlande, l'ARYM et le Portugal, les chiffres de SILC 2014 sont utilisés.

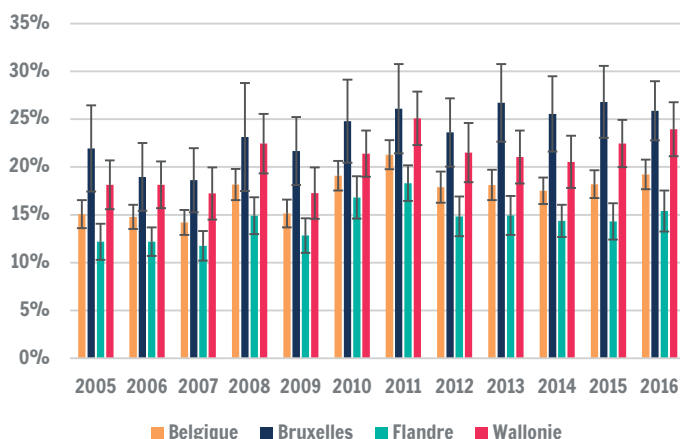
Cet indicateur reprend la proportion de la population qui habite dans un logement ayant au moins un problème d'humidité. Ceux-ci peuvent être une fuite dans la toiture, un mur ou un sol humide, ou encore des boiseries attaquées par des moisissures.

Étant donné que la proportion de la population vivant dans un logement avec problème d'humidité est mesurée à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur de ce taux se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie en 2015, la part de la population vivant dans un logement humide se situait entre 20,0 % et 24,9 %.

Cet indicateur témoigne d'une situation préoccupante, tant d'un point de vue absolu que relatif. En effet, entre un Wallon sur cinq et un Wallon sur quatre vit dans un logement confronté à des problèmes d'humidité. Comparativement aux autres pays européens, ce taux est très élevé. Notre région présente un indicateur plus élevé que les pays voisins (France, Allemagne, Luxembourg, Royaume-Uni et Pays-Bas). La situation wallonne est proche de celle de la Serbie, de l'Italie et de la Lettonie. Seuls, Chypre, la Slovénie et le Portugal présentent un taux statistiquement supérieur au taux wallon.

Part de la population vivant dans un logement humide

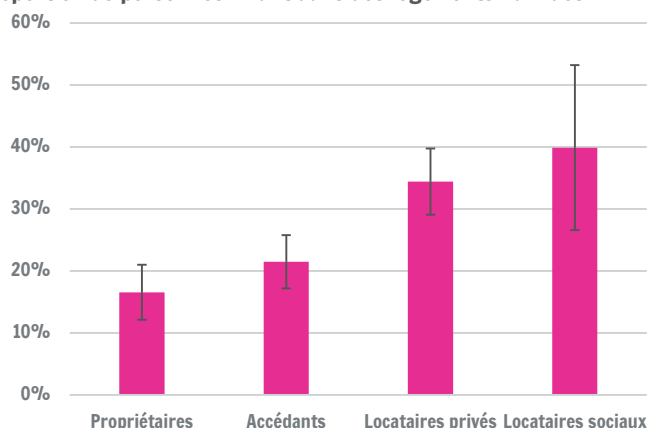
Évolution de la part de la population confrontée à des problèmes de logement humide



Compte tenu des erreurs liées à l'échantillonnage, on observe une stabilité, voire une légère hausse, de l'indicateur dans les régions belges. La Wallonie se situe dans une position médiane entre Bruxelles (avec un taux entre 25 % et 30 %) et la Flandre (avec un taux proche de 15 %). Cependant, la Wallonie est bien plus proche de Bruxelles (la différence n'est souvent pas significative) que de la Flandre – ce qui n'est pas le cas pour d'autres indicateurs de pauvreté (cf. fiches taux de risque de pauvreté ou taux de déprivation matérielle sévère).

Sources : SILC 2016 ; Calculs : IWEPS

Proportion de personnes vivant dans des logements humides



La prévalence des problèmes d'humidité varie fortement selon le statut du logement. Ainsi, les locataires, qu'ils louent sur le marché privé ou qu'ils occupent un logement social, sont plus souvent confrontés à ce type de problème. Parmi les propriétaires, les accédants semblent plus souvent confrontés à ces problèmes d'humidité que les propriétaires qui n'ont plus ou pas d'emprunt hypothécaire, même si la différence n'est pas statistiquement significative.

Sources : SILC 2016 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer la part de la population vivant dans un logement confronté à des problèmes d'humidité proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

Cet indicateur quantifie la part de personne déclarant vivre dans des logements humides et non la part de logements humides dans le parc immobilier. Notez que les personnes vivant dans des institutions (maisons de retraite, homes, monastères, prisons, ...) ou n'ayant pas de logement fixe ne sont pas comptabilisées, car ne faisant pas partie de l'échantillon de SILC.

Pertinence et limites

Cet indicateur a l'avantage de pouvoir comparer la situation en Wallonie avec celle dans d'autres régions et pays européens. Cependant, il a l'inconvénient d'être assez sensible à la manière dont on pose la question. Ainsi, les légères variations entre les années 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 peuvent être reliées à des changements mineurs dans la formulation des questions. Par exemple, l'item concernant les boiseries attaquées par la moisissure n'a été introduit qu'en 2008, ce qui peut expliquer la hausse entre 2007 et 2008 de 17 % à 22 %. Il en résulte qu'il faut quand même adopter une certaine prudence dans les comparaisons temporelles et internationales.

Pour en savoir plus :

<https://data.europa.eu/euodp/fr/data/dataset/3kkJ4WlhEbhsEpYOdajEWQ>

Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2018